

les nations les plus faibles sont obligées de demander le concours des plus fortes pour obtenir des armes et des troupes.

Aujourd'hui comme autrefois, il y a des guerres satellites et des guerres non déclarées. Avant la guerre de sept ans, les Anglais ont combattu les Français en Amérique et les Français ont combattu les Anglais aux Indes pendant des mois et peut-être des années, bien avant que leurs gouvernements et leurs cours eussent déclaré qu'il existait un état de guerre. Si ma conjecture est juste, si pour sauvegarder la paix dans le monde et empêcher l'agression nous comptons presque exclusivement sur l'érection d'un rempart contre l'agression russe en Europe, nous sommes revenus à la politique mondiale de l'équilibre des puissances.

Je ne m'oppose pas, je le répète, au pacte de l'Atlantique. Je désire cependant qu'on l'expose sous son vrai jour à la population et aux membres de la Chambre. Je crois que l'union des nations de l'Atlantique est probablement le seul moyen de sauvegarder, à tout événement, les libertés des nations européennes et peut-être de sauver la vie de leurs habitants.

Je me rends compte, comme tous les députés, que les nations de l'Atlantique, celles de l'Europe en particulier, courent un très grand risque en faisant cause commune pour résister à l'agression. C'est ce que M. Churchill appelait durant la dernière guerre un risque calculé. On escompte que la crainte de la bombe atomique contiendra la Russie assez longtemps pour permettre aux nations de l'Atlantique de réarmer. Et l'on escompte, moins probablement, que, vu la diversité des éléments, nations et races qui la composent, la Russie n'est pas encore devenue une nation assez homogène pour pouvoir se lancer dans une guerre mondiale. Les pays atlantiques, les pays signataires du traité situés de ce côté-ci de l'Atlantique, ont décidé, à tort ou à raison, qu'ils ne pourraient permettre à la Russie de se répandre sur l'Europe, d'accaparer le capital humain, les ressources industrielles de ce continent. C'est pourquoi, ces pays ont résolu d'étendre leurs frontières de l'autre côté de l'Atlantique en y envoyant des armes, du matériel et en réarmant les peuples de l'Europe.

D'après la ligne de conduite et le programme exposés hier par le ministre de la Défense nationale (M. Claxton), nous donnerons, en tant que nation, tout l'appui possible aux signataires du Traité de l'Atlantique-Nord en leur fournissant des armes, du matériel, en mettant nos ressources industrielles à leur disposition et en envoyant des troupes en Europe.

[L'hon. M. Power.]

Il me semble qu'en prenant connaissance du programme que le ministre a lui-même si bien expliqué hier soir, la Chambre et la population canadienne ont dû d'abord être saisis d'étonnement de constater l'ampleur du programme, de voir les dépenses énormes qu'il entraîne. Nous avons compris, je crois, que même pour nous préparer à la guerre, il en coûte des sommes astronomiques. S'il en est ainsi, si des préparatifs qui visent uniquement à décourager l'ennemi de nous attaquer coûtent 5 milliards de dollars, on peut difficilement se faire une idée de ce que coûterait la guerre même.

L'autre réaction,—et c'est celle qui m'a frappé,—c'est que nous devons agir prudemment. Nous devrions,—et je comprends que le Gouvernement a accordé son attention à cette question,—essayer de décider par nous-mêmes, à titre de Canadiens, comment nous pouvons fournir le plus d'assistance à nos associés du pacte de l'Atlantique, si nous devons jouer pleinement le rôle que nous nous sommes assigné. Et quand j'affirme que nous devons agir avec prudence, je veux dire qu'après avoir décidé quelle orientation donner à nos initiatives et au programme à suivre pour rendre les plus grands services, nous devons prendre garde de ne pas gaspiller nos énergies ni nos ressources en les dispersant trop.

Je prends pour admis,—de fait, je crois que le ministre l'a déclaré,—que les décisions prises à l'égard du genre d'assistance que nous nous proposons de donner à nos associés sont celles qui ont été approuvées et acceptées,—subordonnément à l'approbation du Parlement, il va sans dire,—par nos associés du pacte de l'Atlantique. Après entente avec les pays du pacte de l'Atlantique, le Canada a apparemment décidé de donner la prépondérance à la puissance aérienne. Il y réussira, d'abord, en formant les équipages de ses partenaires, et, en second lieu, en fournissant des escadrilles à l'Europe. Il semble que nos alliés soient satisfaits de l'aide projetée. Je me demande si les Canadiens verront d'un bon œil qu'on accorde la prépondérance à l'aviation. Si je parle ainsi, c'est que pendant la seconde Grande Guerre, en dépit du prestige et de la gloire qui découlaient des réalisations de l'aviation, et en dépit du fait que, compte tenu du nombre d'hommes en activité de service, l'aviation a subi des pertes plus fortes que toute autre arme, certaines gens, même à la Chambre des communes, ne furent convaincues que le Canada assumait sa part de responsabilités dans la guerre que lorsqu'ils purent prendre connaissance des rapports des pertes subies en Italie.

Je ne les blâme pas. Il y a des gens au Canada pour qui seuls les batteries, bataillons et divisions comptent; ils ont droit à leur